

#### Pourquoi cette session ?

La mesure d'impact social se développe de plus en plus chez les acteurs qui s'interrogent sur les effets produits dans les territoires et la société par les projets qu'ils conduisent ou soutiennent. Penser en amont l'impact de son projet permet de plus de réfléchir à la manière de conduire ses actions pour produire les effets recherchés.

Que sont l'impact social et la mesure d'impact ? En quoi cette dernière se distingue-t-elle d'une démarche d'évaluation plus classique ? Quel est son intérêt et comment peut-elle s'appliquer aux projets de développement local ?

Cette session fait suite à une première session introductive en ligne organisée en décembre 2022. Elle sera l'occasion d'approfondir le sujet et proposera un cadre de réflexion et des outils pour penser l'impact de son projet et intégrer une démarche d'évaluation d'impact.

#### Une session pour qui ?

Elle est destinée aux acteurs du développement local : agents de développement, élus de collectivités et d'associations, porteurs de projet collectif, acteurs de la société civile...

#### Programme

Cette session proposera :

Un temps de rappel sur :

- Ce qu'est l'impact social et la mesure d'impact
- La différence entre évaluation classique et évaluation d'impact
- L'intérêt de l'évaluation d'impact

Un temps d'apport méthodologique avec mise en application pratique sur les cas des participants pour les aider à :

- Préciser les effets attendus de leur projet et définir des indicateurs d'impacts
- Mieux cadrer sa démarche de projet dans une visée d'impact
- Formaliser le dispositif de suivi-évaluation d'impact à mettre en place

#### Intervenantes

- Pascale Vincent, chargée de mission, de recherche et de formation, Ciedel (Centre international d'études pour le développement local)
- Mylène Thou, chargée de mission Valorisations des recherches et Innovations, Cap Rural

#### En pratique

- **Judi 8 juin 2023, 9h30-17h, à Lyon (69)**
- 30 participants maximum. Inscription obligatoire sur le [formulaire en ligne](#), avant le 1<sup>er</sup> juin 2023
- Participation soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural ([télécharger le bulletin de cotisation](#))
- Contact : Mylène Thou, 04 75 78 17 15 / 06 77 83 45 03, [valorisations.innovations@caprural.org](mailto:valorisations.innovations@caprural.org)